

4 décembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries **tenue le 4 décembre 2018, à 19 h 50** au siège social, 643, avenue du Cénacle, Québec, sous la présidence de M. René Dion, à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

Étaient présents :

DION, René	Président
BÉDARD, Nancy	Commissaire représentante du comité de parents - secondaire
BERTRAND, Jérôme	Commissaire
BLANCHET, Yvon	Commissaire
BRASSARD, Bernard	Commissaire
CHABOT, Hélène	Commissaire
FORTIN, Mélanie	Commissaire
GIROUX, Claude	Commissaire
HUDON, René	Commissaire
LIZOTTE, Dominique	Commissaire
MORASSE, Stéphanie	Commissaire représentante du comité de parents - d'élèves HDAA – heure d'assermentation : 19 h 52
PAINCHAUD, Marie-France	Commissaire
RATTÉ, Catherine	Commissaire
TURCOTTE, Clément	Commissaire
VÉZINA, Caroline	Commissaire représentante du comité de parents - primaire
ASSELIN, Marie-Claude	Directrice générale
FOURNIER, Annie	Directrice générale adjointe
SAVARD, Yves	Directeur général adjoint
CHOUINARD, Martine	Secrétaire générale

Était absente :

Genest, Marie-Pier	Commissaire représentante du comité de parents - primaire et secondaire
--------------------	---

Mme Martine Fleury agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion préparé par M. Yvon Blanchet, le président déclare la séance ouverte.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Brassard d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018.
5. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018.

6. Assermentation du commissaire représentant du comité de parents - EHDAA.
7. Période de questions accordée au public.
8. Actualisation au plan d'engagement vers la réussite 2018-2019 : présentation du modèle de concomitance FGA/CFTC (Annie Élément, Dave Beaulieu, Marie-Claude Grenier). **(REPORTÉ)**
9. Correspondance et dépôt de documents.
10. Dénonciation d'intérêts.
11. Transfert de mandat relativement à l'action collective sur les frais exigés aux parents.
12. Achat de matériel roulant (3 semi-remorques) pour le Centre de formation en transport de Charlesbourg.
13. Achat de matériel roulant (1 camion forestier automatique) pour le Centre de formation en transport de Charlesbourg.
14. Approbation des budgets des établissements pour l'année scolaire 2018-2019.
15. Désignation d'une personne-ressource auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux – demande de licence de tirage pour l'école du Cap-Soleil et Saint-Pierre.
16. Détermination de la tarification en places disponibles pour l'année scolaire 2019-2020.
17. Détermination de la tarification du transport matin et soir des élèves fréquentant une école hors-bassin pour l'année scolaire 2019-2020.
18. Détermination de la tarification du transport du midi pour l'année scolaire 2019-2020.
19. Remboursement aux parents pour le transport en commun pour l'année scolaire 2019-2020.
20. Affiliation au Réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA).
21. Rapport du comité de parents – réunion du 28 novembre 2018.
22. Rapport du comité EHDAA – réunion du 26 novembre 2018.
23. Rapport du comité exécutif – réunion du 13 novembre 2018.
24. Rapport des comités du conseil :
 - Comité de vérification;
 - Comité de gouvernance et d'éthique;
 - Comité consultatif de transport – réunion du 19 novembre 2018;
 - Comité des ressources humaines.
25. Rapport des autres comités :
 - Comité de répartition des ressources – réunion du 28 novembre 2018;
 - Fondation des Premières-Seigneuries;
 - Arrondissement de Beauport Ville en santé;
 - Comité de gestion du Centre de formation en transport de Charlesbourg.
26. Communication du Président.
27. Communication de la Direction générale.
28. Questions et commentaires des commissaires.
29. Levée de la séance.

CC-18/19-047

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le conseil des commissaires peut dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-18/19-048

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Chabot que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018 soit adopté avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018**

La secrétaire générale dépose un bilan des suivis aux résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2018.

6. **ASSERMENTATION DU COMMISSAIRE REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS – EHDAA**

Mme Marie-Claude Asselin procède à l'assermentation de la commissaire représentante du comité de parents – EHDAA, Mme Stéphanie Morasse.

M. René Dion félicite Mme Stéphanie Morasse pour son implication à la Commission scolaire et lui souhaite un bon mandat.

Le formulaire d'assermentation se retrouve dans les archives du Secrétariat général. Le formulaire utilisé pour l'assermentation se retrouve en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS ACCORDÉE AU PUBLIC 19H55**

M. Étienne Lebel, parent d'un élève et membre du conseil d'établissement de l'école Samuel-De Champlain

M. Lebel précise qu'il représente les parents des élèves qui évoluent dans le programme de la concentration hockey à l'école Samuel-De Champlain. Il mentionne que lors du conseil d'établissement de l'école Samuel-De Champlain du 13 novembre dernier, les membres ont adopté une motion demandant l'appui de la direction de l'école concernant les demandes d'adhésion aux ligues de hockey de calibre provincial du Réseau du sport étudiant du Québec (R.S.E.Q.) (divisions 1 et 2), en continuité du programme, tel que mentionné il y a trois (3) ans.

M. Lebel demande des explications concernant le développement du programme de la concentration hockey à l'école Samuel-De Champlain. Il aimerait connaître les motifs de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries à l'effet de refuser le dépôt de la candidature de l'école Samuel-De Champlain auprès du Réseau du sport étudiant du Québec (R.S.E.Q.) en vue d'obtenir le niveau D1 au programme de la concentration hockey. M. Lebel présente plusieurs arguments en faveur du dépôt de la candidature de l'école Samuel-De Champlain à cet égard.

M. Yves Savard précise que le programme de la concentration hockey à Samuel-De Champlain, où des jeunes évoluent de niveaux D2 et D3, n'est pas remis en cause.

M. René Dion remercie M. Lebel, tous les parents et les membres du personnel présents. Les commissaires prennent note de tout le contexte expliqué. Ce dossier fera l'objet d'une analyse approfondie par les commissaires lors d'une séance de travail le 10 décembre prochain.

8. **ACTUALISATION AU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2019 : PRÉSENTATION DU MODÈLE DE CONCOMITANCE FGA/CFTC (ANNIE ÉLÉMENT, DAVE BEAULIEU, MARIE-CLAUDE GRENIER)**

Reporté

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Projet de procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 novembre 2018.
- Procès-verbal de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique du 7 mai 2018.
- Procès-verbal de la rencontre du comité de vérification du 7 mai 2018.
- Procès-verbal de la rencontre du comité de parents du 24 octobre 2018.
- Procès-verbal du comité de répartition des ressources du 10 octobre 2018.
- Procès-verbal du comité consultatif du transport scolaire du 17 septembre 2018.
- Procès-verbal de la rencontre du comité EHDAA du 29 octobre 2018.
- Déclaration de fréquentation scolaire – effectifs déclarés au MEES.
- Statistiques de départs – année scolaire 2018-2019.
- Évaluation de la rencontre.

10. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS

Mme Martine Chouinard rappelle aux commissaires qu'ils doivent informer le président lors d'un possible conflit d'intérêts les concernant.

11. TRANSFERT DE MANDAT RELATIVEMENT À L'ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS

CONSIDÉRANT l'action collective d'une envergure sans précédent entreprise à l'encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire des Premières-Seigneuries concernant les frais exigés aux parents (dossier 150-06-0000007-138 des registres de la Cour supérieure);

CONSIDÉRANT les travaux effectués pendant plus d'un an dans l'accomplissement de ce mandat par M. Éric Blackburn et Me Iris Montini, qui ont conduit à la mise en œuvre d'une solution satisfaisante pour la commission scolaire, entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi que la nomination d'un administrateur et de la société GRICS pour permettre l'exécution de la transaction;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la charge de travail et des responsabilités ainsi assumées par M. Éric Blackburn et Me Iris Montini, en sus de leurs fonctions au sein de leur commission scolaire respective;

CONSIDÉRANT qu'il est normal et souhaité que soient partagées une telle charge et une telle responsabilité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de voir son organisation prendre le relais dans le pilotage du dossier au stade où il se trouve, l'acceptation d'en assumer l'entière responsabilité associée et l'accord de M. Éric Blackburn, de Me Iris Montini et de l'Association des directions générales de commissions scolaires (ADIGECS) à l'effet que ce transfert de responsabilités ait lieu;

CONSDIÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du conseil des commissaires du 4 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par M. Clément Turcotte et résolu que la Commission scolaire des Premières-Seigneuries :

CC-18/19-049

- Transfère à la Fédération des commissions scolaires du Québec le mandat de piloter en son nom la finalisation du dossier relatif à l'action collective identifiée ci-dessus, traitant des frais exigés aux parents;
- Remercie tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier à ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. ACHAT DE MATÉRIEL ROULANT (3 SEMI-REMORQUES) POUR LE CENTRE DE FORMATION EN TRANSPORT DE CHARLESBOURG

CONSIDÉRANT la demande exprimée par la direction du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT le budget d'investissement 2018-2019 approuvé par le Comité de gestion du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT le résultat favorable obtenu à la suite de la consultation du comité de participation de l'établissement;

CONSIDÉRANT la prise en compte des propositions du comité de recommandation d'achat d'équipements du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT que le Centre de formation en transport de Charlesbourg a procédé à un appel d'offres public sur se@o (CFTC 18079-007) conformément aux lois, règlements et politiques régissant les contrats des organismes publics en vigueur au Québec et à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire, en l'occurrence MANAC, a déposé une soumission et qu'il a été déclaré conforme.

CONSIDÉRANT que le Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1, r. 2) chapitre VI, section I, article 33, stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise lorsqu'un seul fournisseur présente une soumission conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du conseil des commissaires du 4 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Lizotte et résolu :

- d'autoriser le Centre de formation en transport de Charlesbourg à procéder à l'acquisition auprès de la compagnie MANAC de trois (3) semi-remorques (unités 390, 391 et 392), pour une somme de CENT-SOIXANTE-ET-ONZE-MILLE-QUATRE-CENT-CINQUANTE-CINQ dollars (171 455 \$) (excluant les taxes);
- d'autoriser Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

CC-18/19-050

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. ACHAT DE MATÉRIEL ROULANT (1 CAMION FORESTIER AUTOMATIQUE) POUR LE CENTRE DE FORMATION EN TRANSPORT DE CHARLESBOURG

CONSIDÉRANT la demande exprimée par la direction du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT le budget d'investissement 2018-2019 approuvé par le Comité de gestion du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT le résultat favorable obtenu suite à la consultation du comité de participation de l'établissement;

CONSIDÉRANT la prise en compte des propositions du comité de recommandation d'achat d'équipements du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT que le Centre de formation en transport de Charlesbourg a procédé à un appel d'offres public sur se@o (CFTC 18079-006) conformément aux lois, règlements et politiques régissant les contrats des organismes publics en vigueur au Québec et à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire, en l'occurrence Camions Globocam Québec et Lévis (Camions Freightliner Québec inc.), a déposé une soumission et qu'il a été déclaré conforme.

CONSIDÉRANT que le Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1, r. 2) chapitre VI, section I, article 33, stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise lorsqu'un seul fournisseur présente une soumission conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du conseil des commissaires du 4 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Lizotte et résolu :

- d'autoriser le Centre de formation en transport de Charlesbourg à procéder à l'acquisition auprès de la compagnie Camions Globocam Québec et Lévis (Camions Freightliner Québec inc.) d'un (1) camion forestier automatique (unité 2282), pour une somme de CENT-QUATRE-VINGT-DIX-SEPT-MILLE-CINQ-CENT-DIX dollars (197 510 \$) (excluant les taxes);
- d'autoriser Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

CC-18/19-051

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. APPROBATION DES BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

CONSIDÉRANT l'article 96.24 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le conseil d'établissement adopte le budget de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique* lequel prévoit que l'article 96.24 s'applique également aux centres compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que la Commission scolaire doit approuver le budget des établissements;

CONSIDÉRANT que les budgets ont été adoptés par les conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CC-18/19-052

IL EST PROPOSÉ par Mme Stéphanie Morasse et résolu que les budgets des établissements pour l'année scolaire 2018-2019 apparaissant à l'annexe 1 soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE-RESSOURCE AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX – DEMANDE DE LICENCE DE TIRAGE POUR L'ÉCOLE DU CAP-SOLEIL ET SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT que la Régie des alcools, des courses et des jeux peut émettre des licences de tirage, notamment à des organismes qui visent la promotion de l'éducation;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Premières-Seigneuries et l'école du Cap-Soleil et Saint-Pierre sont des organismes dont une des missions premières est la promotion et la valorisation de l'éducation publique, tel que prévu aux articles 207.1 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire, dans l'exercice de ses fonctions, a établi des écoles et des centres sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Commission scolaire et de ses établissements de pouvoir tenir des tirages pour financer différents projets éducatifs de temps à autre;

IL EST PROPOSÉ par Mme Caroline Vézina et résolu :

- que la Commission scolaire des Premières-Seigneuries mandate la directrice de l'école du Cap-Soleil et Saint-Pierre, M^{me} Manon Tremblay, pour faire les démarches nécessaires afin d'organiser une campagne de financement sous la forme d'un tirage au profit du programme Santé globale de l'école primaire du Cap-Soleil et Saint-Pierre. Ce tirage doit respecter le cadre des activités de financement de la Commission scolaire et tout autre encadrement légal dont celui de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

CC-18/19-053

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. DÉTERMINATION DE LA TARIFICATION EN PLACES DISPONIBLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

CONSIDÉRANT l'article 298 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif aux places disponibles;

CONSIDÉRANT la politique de gestion du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Transport scolaire;

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif de transport à sa séance du 19 novembre 2018 sur le sujet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Chabot et résolu :

- que le taux annuel pour le transport matin et soir en places disponibles pour l'exercice 2019-2020 soit maintenu à 195 \$, et ce, pour chaque place disponible;
- que le taux annuel maximum par famille soit égal au prix pour deux élèves;
- que les frais d'utilisation du transport matin et soir en places disponibles soient acquittés en 2 versements égaux, le premier versement de 97,50 \$ étant exigé le 12 septembre 2019 et le second versement de 97,50 \$ étant exigé le 10 octobre 2019.

CC-18/19-054

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. DÉTERMINATION DE LA TARIFICATION DU TRANSPORT MATIN ET SOIR DES ÉLÈVES FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE HORS-BASSIN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

CONSIDÉRANT l'article 4 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif au choix d'une école par le parent, et stipulant que dans un tel cas, le transport ne peut être exigé;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de favoriser l'accès des élèves aux services éducatifs offerts dans l'ensemble des établissements;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Commission scolaire en transport scolaire;

CONSIDÉRANT la politique de gestion du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Transport scolaire;

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif de transport à sa séance du 19 novembre 2018 sur le sujet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Mme Stéphanie Morasse et résolu:

- que le taux annuel du transport matin et soir pour les élèves fréquentant une école hors-bassin pour l'année 2019-2020 soit maintenu à 195 \$;
- que chaque parent dont l'enfant en garde partagée utilise 2 véhicules scolaires différents soit facturé à 195 \$ chacun;
- que le taux annuel maximum par famille soit égal au prix pour deux élèves;
- que les frais d'utilisation du transport hors-bassin soient acquittés en deux versements, le premier versement de 97,50 \$ étant exigé le 12 septembre 2019 et le second versement de 97,50 \$ étant exigé le 10 octobre 2019.

CC-18/19-055

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. DÉTERMINATION DE LA TARIFICATION DU TRANSPORT DU MIDI POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

CONSIDÉRANT l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif au transport du midi;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'autofinancer le transport du midi;

CONSIDÉRANT l'application de normes de service, conformément à la politique de gestion du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Transport scolaire;

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif de transport à sa séance du 19 novembre 2018 sur le sujet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Chabot et résolu:

- que le taux annuel pour le transport du midi pour l'exercice 2019-2020 soit maintenu à 210 \$ par élève, et ce, pour chaque place disponible;
- que le taux annuel maximum par famille soit égal au prix pour deux élèves;
- que les frais d'utilisation du transport du midi soient acquittés en deux versements égaux, le premier versement de 105 \$ étant exigé le 12 septembre 2019 et le second versement de 105 \$ étant exigé le 10 octobre 2019.

CC-18/19-056

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. REMBOURSEMENT AUX PARENTS POUR LE TRANSPORT EN COMMUN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

CONSIDÉRANT que certains élèves du territoire de la Commission scolaire sont transportés matin et soir par le transport en commun (RTC);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire détermine annuellement les élèves desservis par le transport en commun;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Transport scolaire;

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif de transport à sa séance du 19 novembre 2018 sur le sujet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Mme Stéphanie Morasse et résolu:

- que, sur présentation des pièces justificatives, le remboursement aux parents soit maintenu pour l'année scolaire 2019-2020 et qu'il s'applique comme suit:
 - 50 % pour le 1^{er} enfant;
 - 65 % pour le 2^e enfant;
 - 100 % pour le 3^e enfant et les suivants;
- que le remboursement soit effectué en deux versements, le premier en février 2020 (pour les mois de septembre à décembre) et le second en juillet 2020 (pour les mois de janvier à juin).

CC-18/19-057

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. AFFILIATION AU RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC, DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES (RSEQ-QCA)

CONSIDÉRANT qu'annuellement, la Commission scolaire des Premières-Seigneuries adhère au Réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA), afin de soutenir le développement d'activités sportives régionales pour les élèves du primaire et du secondaire;

IL EST PROPOSÉ par Mme Catherine Ratté et résolu :

- que la Commission scolaire des Premières-Seigneuries paie une affiliation au montant de 6 353,00 \$ basée sur un critère per capita de 0,25 cents/élève de la population étudiante de la Commission scolaire, et ce, au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire aux buts que poursuit le Réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches et lui confère le statut de membre, conformément aux lettres patentes du RSEQ-QCA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS – RÉUNION DU 28 NOVEMBRE

Madame Nancy Bédard fait un résumé des sujets discutés lors de la réunion du 28 novembre dernier. La prochaine rencontre aura lieu le 23 janvier prochain.

22. RAPPORT DU COMITÉ EHDA – RÉUNION DU 26 NOVEMBRE 2018

Madame Stéphanie Morasse fait un résumé des sujets traités lors de la réunion du 26 novembre dernier. La prochaine rencontre aura lieu le 21 janvier 2019.

23. RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF – RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2018

Comme le procès-verbal du dernier comité exécutif a été remis aux membres du conseil des commissaires, aucun rapport n'est requis.

24. RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité de vérification

Aucune rencontre.

Comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre.

Comité consultatif de transport – réunion du 19 novembre 2018

Madame Hélène Chabot fait un résumé des sujets discutés lors de la rencontre du 19 novembre 2018. La prochaine rencontre aura lieu le 4 février 2019.

Comité des ressources humaines

Aucune rencontre.

CC-18/19-058

25. RAPPORT DES AUTRES COMITÉS

Comité de répartition des ressources – réunion du 28 novembre 2018

Madame Marie-Claude Asselin fait un résumé des sujets discutés lors de la rencontre du 28 novembre dernier. La prochaine réunion aura lieu le 16 janvier prochain.

Fondation des Premières-Seigneuries

Aucune rencontre.

Arrondissement de Beauport Ville en santé – réunion du 21 novembre 2018

Monsieur Clément Turcotte fait état des sujets discutés lors de la rencontre du 21 novembre dernier.

Comité de gestion du Centre de formation en transport de Charlesbourg

Aucune rencontre.

26. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Monsieur Dion a participé aux événements suivants :

12 novembre 2018 : déjeuner rencontre du personnel des services administratifs au 2233, avenue Royale.

12 novembre 2018 : tournage de la vidéo des Fêtes dans nos trois centres de formation professionnelle au secteur « Horticole » de Fierbourg, au secteur « Formation en conseil et vente de pièces d'équipement motorisé » à Samuel-De Champlain et au programme « Régulation de vol » du Centre de formation en transport de Charlesbourg.

16-17 novembre 2018 : commission permanente sur la mission éducative à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

19 novembre 2018 : rencontre avec monsieur Sylvain Lévesque, député de Chauveau et madame Marie-Claude Asselin, directrice générale concernant l'agrandissement d'écoles à la Commission scolaire.

21 novembre 2018 : participation à la rencontre « Défi des villes intelligentes » au Centre récréatif Saint-Roch à Québec. L'énoncé du défi : Les inégalités sociales en santé : comprendre et intervenir autrement. Pour réaliser ce défi, la Ville de Québec et l'Université Laval souhaitent mettre en œuvre un ensemble d'activités et de projets concrets.

22 novembre 2018 : colloque 2018 de l'ADIGECS (l'association des directions générales des commissions scolaires) sous le thème : « Enjeux d'éducation, défis de gestion, un pas de plus vers... ». Un entretien d'inspiration a été tenu par monsieur Robert Bisailon, ancien sous-ministre de l'Éducation et principal concepteur de la réforme scolaire. Une conférence-atelier a été donnée par madame Marie Côté, auteure et fondatrice de la « Gestion réinventée ».

22 novembre 2018 : 20e anniversaire Carrefour jeunesse-emploi Montmorency au centre des loisirs Monseigneur-De-Laval. Monsieur Sylvain Lévesque, député de Chauveau, madame Émilie Foster, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, monsieur Sol Zanetti, député de Jean-Lesage, monsieur Jean-François Simard,

député de Montmorency et monsieur Clément Turcotte, commissaire, étaient présents à cet événement.

27 novembre 2018 : inauguration du nouveau bâtiment de l'école du Boisé, en présence d'élèves de l'école, de monsieur Sylvain Lévesque, député de Chauveau, monsieur Serge Lajoie, directeur de l'école, madame Marie-Claude Asselin, directrice générale, madame Annie Fournier, directrice générale adjointe et de nombreux partenaires qui ont participé à la concrétisation de ce projet. Madame Marie-France Painchaud, vice-présidente, madame Caroline Vézina, commissaire-parent, messieurs René Hudon et Clément Turcotte, commissaires étaient également présents.

Bonne Fête : 18 décembre : Martine Fleury

3 janvier : Madame Nancy Bédard

10 janvier : Monsieur Yvon Blanchet

27. COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Marie-Claude Asselin

- Informe qu'une rencontre se tiendra le 18 décembre prochain avec certains députés en vue de présenter le dossier des demandes d'agrandissement.
- Mentionne que le 14 novembre dernier, accompagnée de Mme Catherine Thomassin, directrice adjointe aux services éducatifs et des membres de la chambre de commerce de la Côte-de-Beaupré, une visite s'est tenue dans un garage afin d'analyser la possibilité d'ouvrir un 2^e plateau pour le programme CFER ou un programme FMSS. Mme Dominique Lizotte félicite l'initiative.

Madame Annie Fournier

- Fait état des données de fréquentations scolaires et des statistiques de départ d'élèves notamment vers le privé. Une période de questions et de commentaires s'ensuit.
- M. Clément Turcotte propose une motion de félicitation à l'égard de tous les intervenants en lien avec la baisse du taux de départs des élèves (14 %), soit le meilleur taux depuis les 10 dernières années.

28. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

M. René Hudon

- Il souligne la visite réalisée à l'école du Boisé et les nouveaux matériaux utilisés notamment le bois et la céramique. Il souligne le milieu de vie attrayant pour les élèves pouvant avoir une incidence sur ces derniers.

Mme Dominique Lizotte

- Elle questionne à savoir le moment prévu pour la réfection des salles de bain de l'école la Ribambelle. Un suivi sera effectué.
- Elle souhaite connaître la situation des ratios pour les services de garde. Mme Annie Fournier répond que le ratio 1 éducateur pour 20 élèves est de façon générale respecté. Toutefois, il peut arriver dans des contextes d'absences non prévues ou considérant le contexte de pénurie de main-d'œuvre que les ratios soient dépassés quelque peu. Ces situations sont prises en considération par les directions d'établissement et un suivi est apporté dans les meilleurs délais.

Mme Nancy Bédard

- Elle informe qu'à l'école du Boisé il semble y avoir une problématique de sécurité pour le débarcadère d'autobus. Un suivi sera effectué.

M. Claude Giroux

- Il mentionne la pénurie d'éducatrices à l'école de l'Île d'Orléans. Mme Annie Fournier indique que le contexte de pénurie de main-d'œuvre se fait sentir dans l'ensemble de la Commission scolaire.

M. Yvon Blanchet

- Il questionne la modification apportée au stationnement à l'école Montagnac. Un suivi sera effectué.

Mme Hélène Chabot

- Elle questionne si une rencontre avec les maires et députés est prévue cette année. Mme Asselin précise que cette rencontre se tiendra, la date demeure à confirmer.

29. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 36.

LE PRÉSIDENT,

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

René Dion

Martine Chouinard

Serment de commissaire représentant du comité de parents - EHDA

Je, _____, ayant dûment été nommé(e), pour un mandat de deux ans, commissaire représentant du comité de parents - EHDA, déclare sous serment que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé à Québec (arrondissement de Beauport) ce 4^e jour de décembre 2018.

Commissaire

Déclaré sous serment devant moi le 4^e jour de décembre 2018.

Marie-Claude Asselin
Directrice générale